

INONDATION SECTEUR DE DAX

direction
départementale
de l'Équipement
Landes



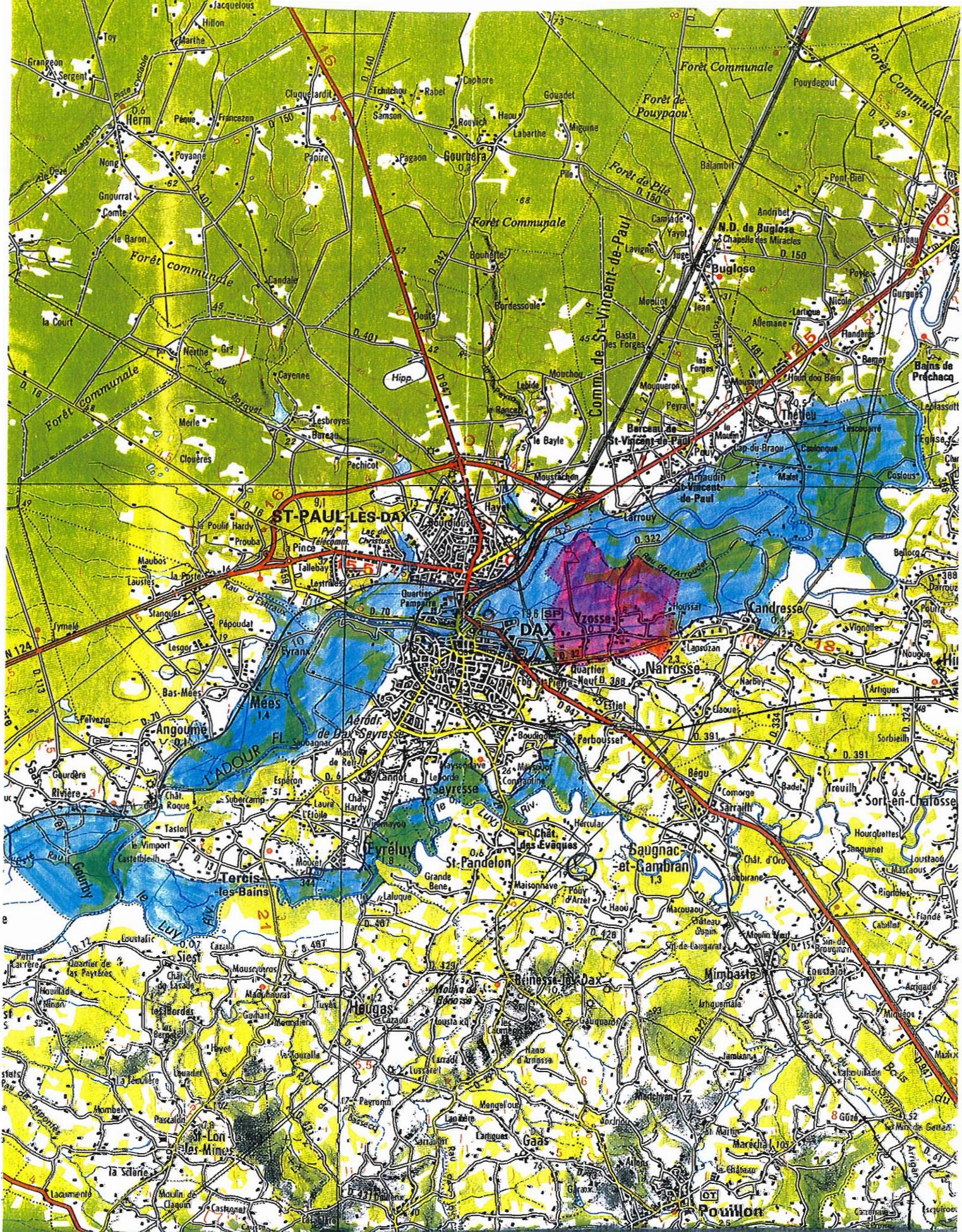
service
de l'Environnement,
des Risques et de la
Sécurité
Bureau de la Prévention,
des Risques et de la
Défense

13



NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX



1/100.000

1.1 - Situation Locale

2.1 - Morphologie Fluviale

2.4 - Crue de référence et carte informative

2.5 - Cote de référence

3.4 - Les aléas - Cartographie

4.4 - Les enjeux - Cartographie

1- 1 - Situation Locale :

La commune d' YZOSSE est située à l'est de l'agglomération dacquoise.
Son territoire communal est soumis au risque d'inondation dans la quasi-totalité de sa surface : 516 ha sur 532 soit 97 %, un record ...

Cette contrainte se traduit par une stagnation démographique. La population recensée en 1999 est de 430 habitants pour une population recensée en 1990 de 312 habitants.

C'est une commune à caractère rural très marqué. Son territoire est essentiellement occupé par l'agriculture et divers ensembles boisés. Le caractère urbain et la pression correspondante se retrouvent le long du CD 32.

2-1 - Morphologie fluviale

La zone inondable est une vaste « barthe » servant d'expansion aux crues de l'Adour. Le remplissage se fait lentement d'abord, par le réseau de ruisseaux et esteyes de drainage, puis l'inondation se généralise sans courant, pour atteindre des hauteurs de plusieurs mètres (jusqu'à 5 m d'eau). La caractéristique essentielle est donc le volume énorme d'eau ainsi stockée.

La zone urbanisée (dont le centre bourg) s'est développé au Sud de la barthe dans un secteur mamelonné offrant les quelques hectares situés hors d'eau.

2-4 - Crues de référence

Des laisses de crue de Février 1952 ont été repérées et nivelées :

Biron	:	10,00 m NGF
Péré	:	9,91 m NGF
Petit Sarrate	:	9,93 m NGF
Piquegrue	:	10,01 m NGF
Lanotte	:	9,91 m NGF.

Comme indiqué dans la note de présentation générale, cette crue est légèrement inférieure à la crue centennale.

Il est donc proposé de retenir la simulation mathématique faite par la SOGREAH en décembre 2001 (R. 140 252) d'une crue centennale avec submersion, mais sans destruction des digues de DAX, et un apport du Louts pratiquement nul.

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par le Cabinet BEMOGE bureau de Géomètres à MONT de MARSAN.

2-5 - Cote de référence

Comme indiqué dans la note de présentation générale, une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du PPRI pour définir la cote de référence.

Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0.20 m

3.4 – Les aléas – cartographie

Le seul type d'aléa retenu est la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur d'eau de + de 1 m (+ ou - 0,10 m),
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de - de 1 m.

Il n'existe aucune risque de rupture de digue, ni de zone de vitesse.

4.4 – Les enjeux –cartographie

Les zones urbanisées ont été délimitées sur la commune d' YZOSSE.

Il apparaît que ces zones empiètent forcément sur la zone inondable.

Il n'existe aucun « Centre urbain » sur la commune.

De nombreuses maisons sont situées en zone inondable, ce qui représente 300 habitants plus ou moins concernés. De nombreuses activités (transport, artisanat, commerces, serres, exploitations agricoles ...) sont plus ou moins touchées. A priori, les bâtiments ont été surélevés et seront hors d'eau, avec ce qu'ils abritent, mais le fonctionnement ou les dépôts annexes sont exposés pendant toute la durée de la crue. En effet, les accès seront noyés même si le RD 32 peut rester praticable.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable, date du 18 septembre 2001. Il n'identifie pas la zone inondable : zones IND (*à protéger de par leur nature*), NC (*naturelle à vocation agricole*), II NA (*à urbanisation future*) et UC (*à caractère résidentiel*). Une harmonisation, (règlement et zonage) devra être réalisée afin de prendre en compte le caractère inondable des secteurs concernés.

Les possibilités de développement de la commune en regard du risque sont très limitées.